

# MARQUE DE PRODUITS OU DE SERVICES

## ÉTAT DES INSCRIPTIONS AU REGISTRE NATIONAL DES MARQUES

### CODE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - LIVRE VII

**Art. L. 712-1.** - La propriété de la marque s'acquiert par l'enregistrement. La marque peut être acquise en copropriété. L'enregistrement produit ses effets à compter de la date de dépôt de la demande pour une période de dix ans indéfiniment renouvelable.

**Art. L. 714-7.** - Toute transmission ou modification des droits attachés à une marque doit, pour être opposable aux tiers, être inscrite au Registre national des marques.

**Art. R. 714-2** - Le Registre national des marques est tenu par l'Institut national de la propriété industrielle. Y figurent, pour chaque marque :

1° L'identification du demandeur et les références du dépôt, ainsi que les actes ultérieurs en affectant l'existence ou la portée et, s'il s'agit d'une marque collective ou d'une marque de

garantie, le règlement déterminant les conditions auxquelles est subordonné l'usage de la marque ;

2° Les actes modifiant la propriété de la marque ou la jouissance des droits qui lui sont attachés ; en cas de revendication de propriété, l'assignation correspondante ;

3° Le cas échéant, l'identification, le changement ou la radiation du mandataire ;

4° Les changements de nom, de forme juridique ou d'adresse ainsi que les rectifications d'erreurs matérielles affectant les inscriptions.

Aucune inscription n'est portée au registre tant que le dépôt n'est pas publié dans les conditions prévues à l'article R. 712-8.

**Art. R. 714-8** - Toute inscription portée au Registre national des marques fait l'objet d'une mention au Bulletin officiel de la propriété industrielle.

### TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT OBTENIR DE L'INSTITUT :

1° Un certificat d'identité comprenant le modèle de la marque, les indications relatives au dépôt et à l'enregistrement et, s'il y a lieu, les limitations à la liste des produits ou services résultant d'un retrait, d'une division

ou d'une décision ;

2° Une reproduction des inscriptions portées au Registre national des marques ;

3° Un certificat constatant qu'il n'existe pas d'inscription.

# MARQUE DE PRODUITS OU DE SERVICES

## ÉTAT DES INSCRIPTIONS AU REGISTRE NATIONAL DES MARQUES

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle certifie qu'il résulte du Registre national des marques que :

La demande d'enregistrement n° \_\_\_\_\_  
dont l'instruction est en cours

La marque enregistrée sous le n° **03 3 262 172** \_\_\_\_\_

La partie française de la marque internationale n° \_\_\_\_\_

n'a fait l'objet d'aucune inscription

a fait l'objet de(s) l'inscription(s) dont une reproduction est ci-annexée

( 5 - cinq inscription(s)).



Fait à Lille, le 26 / 07 / 2022

Pour le Directeur général de l'Institut  
national de la propriété industrielle  
La Directrice du Département des Données

Anne DUFOUR



26 bis, rue de Saint Pétersbourg - 75800 Paris Cedex 08

Pour vous informer : INPI DIRECT

N° Indigo 0 825 83 85 87  
0,15 € TTC/mn

# BREVETS D'INVENTION, CCP, TPS MARQUES, DESSINS ET MODÈLES



Code de la propriété intellectuelle - Livres V, VI et VII

## DEMANDE D'INSCRIPTION AU REGISTRE NATIONAL D'UNE RECTIFICATION

page 1/2

Cet imprimé est à remplir lisiblement à l'encre noire

RN 53 W/070803

Inscription



Numero

408449

Date

28/02/2005

INPI

REGISTRE NATIONAL DES MARQUES

No Operation



0

### 1 NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE

Cabinet LOYER  
78, Avenue Raymond Poincaré

75116 PARIS

N° D'ORDRE

<b>Vos références pour ce dossier</b> <i>(facultatif)</i>		AB/JB M040123
<b>2 DEMANDEUR</b> <i>(partie à l'acte demandant l'inscription)</i>		<input type="checkbox"/> <b>S'il y a d'autres demandeurs, cochez la case et utilisez l'imprimé «Suite»</b>
Nom ou dénomination sociale		M.I S.A
Prénoms		
Forme juridique		Société par Actions Simplifiée
N° SIREN		3 8 9 0 0 2 7 6 7
Adresse	Rue	55-57 Avenue de Colmar
	Code postal et ville	9 2 5 0 0 RUEIL MALMAISON
	Pays	FRANCE
N° de téléphone <i>(facultatif)</i>		
N° de télécopie <i>(facultatif)</i>		
Adresse électronique <i>(facultatif)</i>		
<b>3 PIÈCES À RECTIFIER</b>		
Pièce(s) du dépôt		<input checked="" type="checkbox"/>
Acte inscrit au registre		<input type="checkbox"/>
Date d'inscription		_____
Numéro d'inscription :		
Déclaration de renouvellement d'une marque		<input type="checkbox"/>
Numéro du renouvellement :		
<b>4 NATURE DE LA RECTIFICATION À INSCRIRE</b>		
Changement de nom ou de dénomination		<input type="checkbox"/>
Changement de forme juridique		<input checked="" type="checkbox"/>
Changement d'adresse		<input checked="" type="checkbox"/>
Correction d'erreur matérielle		<input type="checkbox"/>

**BREVETS, CCP, TPS  
QUESTIONS, DESSINS ET MODÈLES**

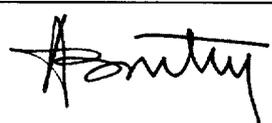
Inscription   
 Numero 408449  
 Date 28/02/2005  
 INPI REGISTRE NATIONAL DES MARQUES  
 No Operation   
 0

DE D'INSCRIPTION D'UNE RECTIFICATION

page 2/2

N° D'ORDRE

RN 53 W/070803

<b>Vos références pour ce dossier</b> <i>(facultatif)</i>		AB/JB M040123
<b>5 ENONCÉ DE LA RECTIFICATION</b>		
Remplacer : Société Anonyme 212, Avenue Paul Doumer 92500 RUEIL MALMAISON		
Par : Société par Actions Simplifiée 55-57 Avenue de Colmar 92500 RUEIL MALMAISON		
<b>6 TITRE(S) CONCERNÉ(S) PAR LA DEMANDE D'INSCRIPTION</b>	<b>Indiquez le ou les titres concerné(s) sur les annexes «Brevet», «Marques», et «Dessins et Modèles»</b>	
	<b>Nombre d'annexes jointes :</b>	
<b>7 PIÈCES PRODUITES</b>		
<b>Dans tous les cas</b>	<input type="checkbox"/> S'il y a lieu, le pouvoir du mandataire ou copie du pouvoir permanent <i>(sauf CPI)</i>	
<b>Pour les corrections d'erreur matérielle</b>	<input type="checkbox"/> Justification de la redevance prescrite	
<b>Autres pièces</b>	<input type="checkbox"/>	
<b>Si vous avez utilisé l'imprimé «Suite» indiquez le nombre de pages jointes</b>		
<b>8 MANDATAIRE</b>		
Nom		
Prénom		
Cabinet ou Société		Cabinet LOYER
N° de pouvoir permanent		
Adresse	Rue	78, Avenue Raymond Poincaré
	Code postal et ville	[ 7 5 1 1 6 ] PARIS
N° de téléphone <i>(facultatif)</i>		
N° de télécopie <i>(facultatif)</i>		
Adresse électronique <i>(facultatif)</i>		
<b>9 SIGNATURE DU DEMANDEUR OU DU MANDATAIRE (Nom et qualité du signataire)</b>		Antoine BOUTIN CPI N° 92-1036
		





26 bis, rue de Saint Pétersbourg - 75800 Paris Cedex 08

Pour vous informer : INPI DIRECT

N° Indigo 0 825 83 85 87

# BREVETS D'INVENTION, CCP, TPS MARQUES, DESSINS ET MODÈLES



Code de la propriété intellectuelle - Livres V, VI et VII

## DEMANDE D'INSCRIPTION AU REGISTRE NATIONAL D'UNE RECTIFICATION

page 1/2

Cet imprimé est à remplir lisiblement à l'encre noire

FN 53 W (07/03)

005084

DATE D'INSCRIPTION

Inscription

Numero

Date

INPI

No Operation



427964

07/02/2006

REGISTRE NATIONAL DES MARQUES



### 1 NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE

Cabinet LOYER  
161, rue de Courcelles  
  
75017 PARIS

<b>Vos références pour ce dossier</b> <i>(facultatif)</i>		AB/JP M040123
<b>2 DEMANDEUR</b> <i>(partie à l'acte demandant l'inscription)</i>		<input type="checkbox"/> <b>S'il y a d'autres demandeurs, cochez la case et utilisez l'imprimé «Suite»</b>
Nom ou dénomination sociale		GEOXIA MAISONS INDIVIDUELLES
Prénoms		
Forme juridique		Société par Actions Simplifiée
N° SIREN		3 8 9 0 0 2 7 6 7
Adresse	Rue	55-57 Avenue de Colmar
	Code postal et ville	9 2 5 0 0 RUEIL MALMAISON
	Pays	FRANCE
N° de téléphone <i>(facultatif)</i>		
N° de télécopie <i>(facultatif)</i>		
Adresse électronique <i>(facultatif)</i>		
<b>3 PIÈCES À RECTIFIER</b>		
Pièce(s) du dépôt	<input checked="" type="checkbox"/>	
Acte inscrit au registre	<input type="checkbox"/>	Date d'inscription : _____ Numéro d'inscription : _____
Déclaration de renouvellement d'une marque	<input type="checkbox"/>	Numéro du renouvellement : _____
<b>4 NATURE DE LA RECTIFICATION À INSCRIRE</b>		
Changement de nom ou de dénomination	<input checked="" type="checkbox"/>	
Changement de forme juridique	<input type="checkbox"/>	
Changement d'adresse	<input type="checkbox"/>	
Correction d'erreur matérielle	<input type="checkbox"/>	

Réservé à l'INPI

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE RECTIFICATION

page 2/2

Inscription  
Numero 427964  
Date 07/02/2006  
INPI REGISTRE NATIONAL DES MARQUES  
No Operation

RN 55 W 070933

<b>Vos références pour ce dossier (facultatif)</b>		AB/JB M040123
<b>5 ENONCÉ DE LA RECTIFICATION</b>		
Remplacer : M.I.S.A		
Par : GEOXIA MAISONS INDIVIDUELLES		
<b>6 TITRE(S) CONCERNÉ(S) PAR LA DEMANDE D'INSCRIPTION</b>	<b>Indiquez le ou les titres concerné(s) sur les annexes «Brevet», «Marques», et «Dessins et Modèles»</b>	
	<b>Nombre d'annexes jointes :</b>	
<b>7 PIÈCES PRODUITES</b>		
<b>Dans tous les cas</b>	<input type="checkbox"/> S'il y a lieu, le pouvoir du mandataire ou copie du pouvoir permanent ( <i>sauf CPI</i> )	
<b>Pour les corrections d'erreur matérielle</b>	<input type="checkbox"/> Justification de la redevance prescrite	
<b>Autres pièces</b>	<input type="checkbox"/>	
<b>Si vous avez utilisé l'imprimé «Suite» indiquez le nombre de pages jointes</b>		
<b>8 MANDATAIRE</b>		
Nom		
Prénom		
Cabinet ou Société		Cabinet LOYER
N° de pouvoir permanent		
Adresse	Rue	161, rue de Courcelles
	Code postal et ville	75017 PARIS
N° de téléphone ( <i>facultatif</i> )		
N° de télécopie ( <i>facultatif</i> )		
Adresse électronique ( <i>facultatif</i> )		
<b>9 SIGNATURE DU DEMANDEUR OU DU MANDATAIRE (Nom et qualité du signataire)</b>		Antoine BOUTIN CPI N° 92-1036





26 bis, rue de Saint Pétersbourg - 75800 Paris Cedex 08

Pour vous informer : INPI DIRECT

**N° Indigo 0 825 83 85 87**  
0,15 € TTC/mm

# BREVETS D'INVENTION, CCP, TPS MARQUES, DESSINS ET MODÈLES



N° 11602\*02

Code de la propriété intellectuelle - Livres V, VI et VII

## DEMANDE D'INSCRIPTION AU REGISTRE NATIONAL D'UN ACTE AFFECTANT LA PROPRIÉTÉ OU LA JOUISSANCE D'UN DÉPÔT

page 1/2

Cet imprimé est à remplir lisiblement à l'encre noire

RN 41 © W/030603

Réservé à l'INPI

Inscription



Numero

499344

Date

09/06/2009

INPI

REGISTRE NATIONAL DES MARQUES

No Operation



### 1 NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE

BREMA-LOYER  
161, rue de Courcelles  
  
75017 PARIS

N° D'ORDRE

<b>Vos références pour ce dossier</b> <i>(facultatif)</i>		AB/JB G 08-1016
<b>2 DEMANDEUR</b> <i>(partie à l'acte demandant l'inscription)</i>		<input type="checkbox"/> <b>S'il y a d'autres demandeurs, cochez la case et utilisez l'imprimé «Suite»</b>
Nom ou dénomination sociale		GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON
Prénoms		
Forme juridique		Société en nom collectif
N° SIREN		4 9 4 4 9 2 2 1 8
Adresse	Rue	Avenue de la Mer
	Code postal et ville	3 4 4 7 0   PEROLS
	Pays	FRANCE
N° de téléphone <i>(facultatif)</i>		
N° de télécopie <i>(facultatif)</i>		
Adresse électronique <i>(facultatif)</i>		
<b>3 AUTRE PARTIE À L'ACTE</b>		<input type="checkbox"/> <b>S'il y a d'autres parties à l'acte, cochez la case et utilisez l'imprimé «Suite»</b>
Nom ou dénomination sociale		GEOXIA MAISONS INDIVIDUELLES
Prénoms		
Forme juridique		Société par actions simplifiée
N° SIREN		3 8 9 0 0 2 7 6 7
Adresse	Rue	55-57 Avenue de Colmar
	Code postal et ville	9 2 5 0 0   RUEIL MALMAISON
	Pays	FRANCE
<b>4 NATURE DE L'OPÉRATION CONSTATÉE PAR L'ACTE À INSCRIRE</b>		<b>Cochez la case si cette demande d'inscription est déposée simultanément à :</b>
Transmission totale de propriété		<input type="checkbox"/>
Transmission partielle de propriété		<input type="checkbox"/>
Concession de licence		<input checked="" type="checkbox"/>
Résiliation de licence		<input type="checkbox"/>
Constitution d'un droit de gage		<input type="checkbox"/>
Radiation d'un droit de gage		<input type="checkbox"/>
Saisie		<input type="checkbox"/>
Autre (à préciser)		<input type="checkbox"/>

Réservé à l'INPI

Inscription  
Numero  499344  
Date 09/06/2009  
INPI REGISTRE NATIONAL DES MARQUES  
No Operation  0

N° D'ORDRE

RN 41 @ W/030603

<b>Vos références pour ce dossier</b> <i>(facultatif)</i>		AB/JB G 08-1016
<b>5 TITRE(S) CONCERNÉ(S) PAR LA DEMANDE D'INSCRIPTION</b>		<b>Indiquez le ou les titre(s) sur les annexes «Brevet», «Marques», et Dessins Modèles»</b> Nombre d'annexes jointes :
<b>6 NATURE DE L'ACTE</b>		
Acte authentique	<input type="checkbox"/>	<i>Exemple : acte notarié, jugement.</i>
Acte sous seing privé	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Exemple : contrat</i>
Autre(s) actes(s)	<input type="checkbox"/>	En cas de mutation par décès ou d'impossibilité matérielle, dûment justifiée, de produire une copie ou un extrait de l'acte
<b>7 PIÈCES PRODUITES</b>		
	<input checked="" type="checkbox"/>	Copie ou extrait de l'acte constatant la modification de la propriété ou de la jouissance
	<input type="checkbox"/>	En cas de demande de restitution de l'original, copie de l'acte ou de l'extrait à inscrire
	<input type="checkbox"/>	Le cas échéant, justification de l'impossibilité matérielle de produire une copie de l'acte dont résulte l'opération
	<input type="checkbox"/>	S'il y a lieu, le pouvoir du mandataire ou copie du pouvoir permanent <i>(sauf CPI)</i>
	<input type="checkbox"/>	Autre(s) pièce(s) <i>(précisez lesquelles)</i> :
<b>Si vous avez utilisé l'imprimé «Suite» indiquez le nombre de pages jointes</b>		
<b>8 MANDATAIRE</b>		<input type="checkbox"/> <b>Cochez la case si vous êtes également le destinataire des correspondances afférentes à l'enregistrement ou à la délivrance et au maintien en vigueur du (des) titre(s) concerné(s)</b>
Nom		
Prénom		
Cabinet ou Société		BREMA-LOYER
N° de pouvoir permanent		
Adresse	Rue	161, rue de Courcelles
	Code postal et ville	75 017 PARIS
N° de téléphone <i>(facultatif)</i>		
N° de télécopie <i>(facultatif)</i>		
Adresse électronique <i>(facultatif)</i>		
<b>9 SIGNATURE DU DEMANDEUR OU DU MANDATAIRE (Nom et qualité du signataire)</b>		Antoine BOUTIN CPI N° 92-1036 



Inscription   
Numero 499344  
Date 09/06/2009  
INPI REGISTRE NATIONAL DES MARQUES  
No Operation 

## CONTRAT DE LICENCE DE MARQUE

### ENTRE LES SOUSSIGNEES:

#### La Société GEOXIA MAISONS INDIVIDUELLES

Société par Actions Simplifiée au capital de 16.394.928 EUR., dont le siège social est à RUEIL MALMAISON (92500) – 55/57 avenue de Colmar, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 389 002 767, représentée par Monsieur Roland GERMAIN, Président,

ci-après désignée "GEOXIA M.I",

**D'une part,**

**ET**

#### La Société GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON

Société en Nom Collectif au capital de 1.600 EUR., dont le siège social est à PEROLS (34470) – Avenue de la Mer, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 494 492 218, représentée par Monsieur Henry-Claude FOULQUIER, Gérant,

ci-après désignée "GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON",

**D'autre part,**

ci-après désignées ensemble « Les Parties ». Les Parties appartiennent toutes deux au Groupe GEOXIA.

### IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT:

- 1) GEOXIA M.I déclare être seule titulaire et propriétaire des marques françaises, "MAISON FAMILIALE", "MAISON CATHERINE MAMET", "MAISON CASTOR", "PHENIX", "MAISON PHENIX", dont les coordonnées administratives figurent à l'annexe des présentes.
- 2) GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON a pour activité principale « l'étude, la réalisation par tous moyens techniques et la vente sous toutes ses formes de maisons individuelles ou autres bâtiments, l'exécution de tous travaux, aménagement et fabrication s'y rapportant. »



- 3) Dans le cadre de son activité, GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON utilise et exploite, depuis le 31 janvier 2007 avec le consentement de GEOXIA MAISONS INDIVIDUELLES, les marques "MAISON FAMILIALE", "MAISON CATHERINE MAMET", "MAISON CASTOR", "PHENIX", "MAISON PHENIX " tant à titre de dénomination sociale, de nom commercial, d'enseigne que de marque.
- 4) GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON s'est donc déclarée intéressée par une licence d'exploitation des marques désignées à l'annexe des présentes. GEOXIA M.I ayant donné son accord, les parties se sont donc rapprochées et sont convenues du présent contrat.

**CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU DE CE QUI SUIT:**

#### **ARTICLE 1 – OBJET**

GEOXIA M.I concède par les présentes à GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON qui accepte, une licence non exclusive d'exploitation, pour la France métropolitaine, des marques françaises "MAISON FAMILIALE", "MAISON CATHERINE MAMET", "MAISON CASTOR", "PHENIX", "MAISON PHENIX " mentionnés en annexe pour les services de "construction dans le domaine de la maison individuelle" relevant des classes, telles que visées à ladite annexe .

Les marques et les logos définis ci-dessus seront ci-après désignés "*les Marques*".

Cette licence non exclusive comporte pour GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON le droit d'utiliser, de reproduire, d'apposer et d'exploiter les Marques dans le domaine de la construction de maisons individuelles.

Elle comporte également le droit d'utiliser et d'exploiter les marques à titre d'enseigne, étant entendu que cette utilisation ne pourra, en aucun cas, conférer à GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON un droit de propriété de quelque nature qu'il soit sur lesdites marques.

L'objet de la licence de marque pourra être révisé ou étendu d'un commun accord entre les parties, par voie d'avenant.

#### **ARTICLE 2 - GARANTIE**

GEOXIA M.I ne garantit à GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON que la seule existence matérielle du dépôt ou de l'enregistrement des Marques. En conséquence, la présente licence est consentie et acceptée aux seuls risques et périls de GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON qui reconnaît avoir reçu de GEOXIA M.I les copies du certificat

d'enregistrement ou du bordereau de demande d'enregistrement et du certificat de renouvellement des Marques.

GEOXIA M.I adressera à GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON une copie du certificat correspondant dès délivrance, pour les Marques en cours d'enregistrement ou de renouvellement.

Au cas où les Marques viendraient à être déclarées nulles ou déchues totalement ou partiellement par décision judiciaire, GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON ne pourra prétendre à aucune indemnité compensatoire.

### **ARTICLE 3 - CIRCULATION - SOUS-LICENCES**

La présente licence de marque est consentie à GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON à titre strictement personnel. En conséquence, GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON s'interdit de céder, transférer ou transmettre à quiconque tout ou partie des droits et obligations résultant pour elle des présentes sans avoir obtenu préalablement l'accord écrit de GEOXIA M.I.

Elle ne pourra pas davantage faire l'objet de sous-licence sans l'accord préalable exprès et écrit de GEOXIA M.I.

Il est expressément convenu que les droits et obligations de la présente ne sauraient en aucun cas être considérés comme un élément d'actif ou comme faisant partie de son fonds de commerce, ni être exploités par un administrateur provisoire ou faire l'objet d'un apport en société, sauf l'accord préalable, exprès et écrit de GEOXIA M.I.

### **ARTICLE 4 - DUREE**

Le présent contrat de licence est conclu pour une période de trois années entières et consécutives à compter de la date de signature des présentes.

Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction et par période successive d'une année. La non-reconduction du contrat devra être notifiée, par l'une ou l'autre des parties, à son cocontractant, six mois au moins avant la date d'expiration de la période contractuelle en cours, par lettre recommandée avec avis de réception adressée au domicile ci-après élu.

*M.I.*

*5*

## **ARTICLE 5 - REDEVANCE**

La présente licence est consentie à titre gratuit.

## **ARTICLE 6 – OBLIGATION D'EXPLOITER LES MARQUES**

GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON s'engage, pendant toute la durée du présent contrat, à exploiter les Marques de manière effective, sérieuse, loyale et continue.

GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON s'engage à apporter tous ses soins à la promotion et au développement des Marques.

## **ARTICLE 7 – MAINTIEN EN VIGUEUR DES MARQUES**

GEOXIA M.I s'engage à renouveler à ses frais les Marques concédées dont l'enregistrement viendrait à expiration pendant la période contractuelle.

## **Article 8 – DEFENSE DES MARQUES**

Les parties s'obligent à s'informer mutuellement de toute atteinte, dont elles auraient connaissance, qui pourrait être portée par des tiers aux Marques.

Les parties se consulteront alors sur l'opportunité d'engager des poursuites. Dans le cas où des poursuites seraient engagées, elles le seraient au nom de GEOXIA M.I, qui en supporterait les frais et en retirerait les avantages.

Toutefois, GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON pourra se joindre à l'action engagée par GEOXIA M.I, elle le fera à ses propres frais et risques, et pourra réclamer l'indemnisation de son propre préjudice.

## **ARTICLE 9 - ATTEINTE AUX DROITS DES TIERS**

Au cas où la mise en œuvre des marques présentement concédées en licence ferait l'objet d'une plainte ou d'une poursuite en contrefaçon à l'encontre de GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON de la part d'un tiers, GEOXIA M.I et GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON se consulteront pour organiser leur défense ; l'action sera conduite par GEOXIA M.I qui supportera l'ensemble des coûts.

Mh

5

## **ARTICLE 10 - RESILIATION**

Le présent contrat de licence pourra être résilié par GEOXIA M.I si GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON ne satisfait pas à l'une ou l'autre des obligations qui lui sont imposées par le présent contrat.

GEOXIA M.I pourra, si bon lui semble, mettre fin aux présentes, sans remplir aucune formalité judiciaire, un mois après une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception comportant rappel de la présente clause, restée infructueuse et sans préjudice de tous dommages-intérêts.

En outre, GEOXIA M.I pourra dans l'un ou l'autre des cas ci-dessous énoncés mettre fin au présent contrat de licence par simple notification adressée à GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON par lettre recommandée avec accusé de réception :

- a) En cas d'absorption des biens de GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON par un tiers ou de sa fusion avec un tiers
- b) En cas de vente par GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON de son fonds de commerce ou de la partie de son fonds de commerce concernant les Marques objet du présent contrat ;
- c) En cas de liquidation volontaire, de redressement ou de liquidation judiciaire. Dans ce cas, la résiliation prendra effet immédiatement à dater de la liquidation volontaire ou de la décision de justice prononçant le redressement ou la liquidation judiciaire.

## **Article 11 - FIN DU CONTRAT**

En cas de résiliation, d'expiration ou de non-reconduction du présent contrat pour quelque cause que ce soit, GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON bénéficiera d'un délai de six mois pour cesser ou faire cesser toute utilisation ou exploitation des Marques sous quelque forme et à quelque titre que ce soit.

## **ARTICLE 12 - CONTESTATION**

Toutes contestations relatives à l'interprétation et/ou à l'exécution du présent contrat seront réglées amiablement par les parties avec l'aide éventuelle de leur conseil respectif.

AM

5

Dans le cas où aucun accord n'aurait pu être trouvé dans un délai d'un mois à compter du jour où les parties se seront réunies ou auront tenté de se réunir par convocation dûment notifiée par lettre recommandée avec avis de réception adressée au siège ci-après élu, pour régler amiablement leur différend, celui-ci pourra être déféré aux tribunaux compétents de Paris auxquels les parties attribuent compétence exclusive.

### ARTICLE 13 - LOI APPLICABLE

Le présent contrat est régi quant à ses conditions de validité, d'interprétation et d'exécution par la loi française.

### ARTICLE 14 - PUBLICITE

- 1) La présente concession de licence sera inscrite à la diligence et aux frais de GEOXIA M.I auprès du Registre National des Marques tenu à l'INPI.
- 2) Pour l'accomplissement des formalités d'inscription et pour faire mentionner la présente concession de licence partout où besoin sera, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes.

### ARTICLE 15 - DOMICILIATION

Pour l'exécution des présentes et leur suite, les parties contractantes font élection de domicile en leur siège social respectif, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait à Rueil-Malmaison, le 1<sup>er</sup> Février 2007

En quatre exemplaires originaux dont un pour chacune des parties et les autres à l'effet d'effectuer les formalités administratives et réglementaires.

La Société GEOXIA M.I  
Roland GERMAIN

R/0 FAJAMECHE

La Société GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON  
Henry-Claude FOULQUIER

**SNC GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON**

Siège Social Avenue de la Mer CS 50011

34473 PEROLS CEDEX

R.C.S. MONTPELLIER 494 492 218

Tél. : 04 99 53 20 50

Fax : 04 67 17 02 09

ANNEXE : Liste des marques concédées en licence à GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON

Marque française	N° d'enregistrement	1er dépôt	Echéance	classe
PHENIX	1 438 314	21/03/1968	02/12/2007	6-9-11-19-27-35-36-37
MAISON PHENIX + LOGO	1 591 313	12/05/1965	09/05/2010	6-17-37
MAISON PHENIX, la maison c'est Phénix	94 503 779	28/01/1994	27/01/2014	16-35-37-42
Emblème Oiseau Phénix	63 415 774	10/03/2006	09/03/2016	6-19-36-37-42
MAISON PHENIX + OISEAU	06 3 426 111	28/04/2006	27/04/2016	6-19-36-37-42
MAISON FAMILIALE	1 405 121	21/04/1987	24/04/2007	19-37
MAISON FAMILIALE, on lui dit oui pour la vie	96 616 055	15/03/1996	14/03/2016	19-37
MAISON FAMILIALE, on n'en fait jamais assez pour la famille	97 678 297	16/05/1997	15/05/2007	19-37-42
MAISON FAMILIALE	05 3 395 258	02/12/2005	02/12/2015	19-37
MAISON FAMILIALE 1er constructeur de maisons traditionnelles en France	3 010 909	29/02/2000	28/02/2010	19-37-42
MAISON FAMILIALE 1er constructeur de maisons traditionnelles en France	01 3 100 216	15/05/2001	14/05/2011	19-36-37-38-42
MAISON CATHERINE MAMET	1 431 111	28/09/1987	28/09/2007	19-37
MAISON CATHERINE MAMET L'EXPRESSION DE VOS EXIGENCES	98 741 040	08/07/1998	08/07/2008	19-37-42
CATHERINE MAMET	1 246 131	17/08/1983	16/08/2013	19-36-37
MAISON CATHERINE MAMET UNE MAISON DE FEMME	92 439 183	27/10/1992	26/10/2012	16-35-37-42
CATHERINE MAMET	1 720 903	02/11/1989	02/11/2009	1 à 18-20 à 28-32 à 35- 38 à 42
MAISON CASTOR	99 822 981	12/11/1999	12/11/2009	36-37-42
MAISON CASTOR LOGO	99 822 998	12/11/1999	12/11/2009	36-37-42
MAISON CASTOR CONSTRUISEZ FUTE	33 262 172	10/12/2003	09/12/2013	36-37-42

M S

Réservé à l'INPI

**1 NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR OU DU MANDATAIRE  
À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE**

Inscription  
Numero 514879  
Date 01/02/2010  
INPI REGISTRE NATIONAL DES MARQUES  
No Operation

BREMA-LOYER  
161, rue de Courcelles  
  
75017 PARIS

N° D'ORDRE

<b>Vos références pour ce dossier (facultatif)</b>		AB/JB G 08-1016
<b>2 DEMANDEUR</b> (partie à l'acte demandant l'inscription)		<input type="checkbox"/> S'il y a d'autres demandeurs, cochez la case et utilisez l'imprimé «Suite»
Nom ou dénomination sociale		GEOXIA CENTRE
Prénoms		
Forme juridique		Société en nom collectif
N° SIREN		3 0 4 4 7 1 6 1 5 4 1 2
Adresse	Rue	Route de Bordeaux
	Code postal et ville	2 4 4 3 0 MARSAC SUR L'ISLE
	Pays	FRANCE
N° de téléphone (facultatif)		
N° de télécopie (facultatif)		
Adresse électronique (facultatif)		
<b>3 AUTRE PARTIE À L'ACTE</b>		<input type="checkbox"/> S'il y a d'autres parties à l'acte, cochez la case et utilisez l'imprimé «Suite»
Nom ou dénomination sociale		GEOXIA MAISONS INDIVIDUELLES
Prénoms		
Forme juridique		Société par actions simplifiée
N° SIREN		3 8 9 1 0 1 2 1 7 1 6 1 7
Adresse	Rue	55-57 Avenue de Colmar
	Code postal et ville	9 2 1 5 1 0 1 0 RUEIL MALMAISON
	Pays	FRANCE
<b>4 NATURE DE L'OPÉRATION CONSTATÉE PAR L'ACTE À INSCRIRE</b>		<b>Cochez la case si cette demande d'inscription est déposée simultanément à :</b>
		<input type="checkbox"/> une déclaration de renouvellement de marque
		<input type="checkbox"/> un recours en restauration ou une demande de relevé de déchéance
Transmission totale de propriété		<input type="checkbox"/>
Transmission partielle de propriété		<input type="checkbox"/>
Concession de licence		<input checked="" type="checkbox"/>
Résiliation de licence		<input type="checkbox"/>
Constitution d'un droit de gage		<input type="checkbox"/>
Radiation d'un droit de gage		<input type="checkbox"/>
Saisie		<input type="checkbox"/>
Autre (à préciser)		<input type="checkbox"/>

Réservé à l'INPI

Inscription   
 Numero 514879  
 Date 01/02/2010  
 INPI REGISTRE NATIONAL DES MARQUES  
 No Operation 

N° D'ORDRE

RN 41 @ W/030603

<b>Vos références pour ce dossier</b> <i>(facultatif)</i>		AB/JB G 08-1016
<b>5 TITRE(S) CONCERNÉ(S) PAR LA DEMANDE D'INSCRIPTION</b>		Indiquez le ou les titre(s) sur les annexes «Brevet», «Marques», et Dessins Modèles» Nombre d'annexes jointes :
<b>6 NATURE DE L'ACTE</b>		
Acte authentique	<input type="checkbox"/>	<i>Exemple : acte notarié, jugement.</i>
Acte sous seing privé	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Exemple : contrat</i>
Autre(s) actes(s)	<input type="checkbox"/>	En cas de mutation par décès ou d'impossibilité matérielle, dûment justifiée, de produire une copie ou un extrait de l'acte
<b>7 PIÈCES PRODUITES</b>		
	<input checked="" type="checkbox"/>	Copie ou extrait de l'acte constatant la modification de la propriété ou de la jouissance
	<input type="checkbox"/>	En cas de demande de restitution de l'original, copie de l'acte ou de l'extrait à inscrire
	<input type="checkbox"/>	Le cas échéant, justification de l'impossibilité matérielle de produire une copie de l'acte dont résulte l'opération
	<input type="checkbox"/>	S'il y a lieu, le pouvoir du mandataire ou copie du pouvoir permanent <i>(sauf CPI)</i>
	<input type="checkbox"/>	Autre(s) pièce(s) <i>(précisez lesquelles)</i> :
<b>Si vous avez utilisé l'imprimé «Suite» indiquez le nombre de pages jointes</b>		
<b>8 MANDATAIRE</b>		<input type="checkbox"/> <b>Cochez la case si vous êtes également le destinataire des correspondances afférentes à l'enregistrement ou à la délivrance et au maintien en vigueur du (des) titre(s) concerné(s)</b>
Nom		
Prénom		
Cabinet ou Société		BREMA-LOYER
N° de pouvoir permanent		
Adresse	Rue	161, rue de Courcelles
	Code postal et ville	75 017 PARIS
N° de téléphone <i>(facultatif)</i>		
N° de télécopie <i>(facultatif)</i>		
Adresse électronique <i>(facultatif)</i>		
<b>9 SIGNATURE DU DEMANDEUR OU DU MANDATAIRE (Nom et qualité du signataire)</b>		Antoine BOUTIN CPI N° 92-1036 



## AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE LICENCE DE MARQUE

Inscription   
Numero 514879  
Date 01/02/2010  
INPI REGISTRE NATIONAL DES MARQUES  
No Operation   
0

### ENTRE LES SOUSSIGNEES:

La Société **GEOXIA MAISONS INDIVIDUELLES**,

Société par Actions Simplifiée au capital de 16 394 928 €, dont le siège social est à RUEIL MALMAISON (92500) – 55/57, avenue de Colmar, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 389 002 767, représentée par Monsieur **Roland GERMAIN**, Président,

ci-après désignée "GEOXIA M.I",

**D'une part,**

**ET**

La Société **GEOXIA CENTRE**,

Société en Nom Collectif au capital de 100 000 €, dont le siège social est à MARSAC SUR L'ISLE (24430) – route de Bordeaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERIGUEUX sous le numéro 304 476 542, représentée par Monsieur **Alain ROUQUIE**, Gérant,

ci-après désignée "GEOXIA CENTRE",

**D'autre part,**

ci-après désignées ensemble « Les Parties ». Les Parties appartiennent toutes deux au Groupe GEOXIA.

### **IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :**

- Par acte sous seing privé du 24 mars 2006, la société GEOXIA M.I a concédé à la société ROUQUIE CONSTRUCTIONS une licence non exclusive d'exploitation, pour la France, des marques françaises "PAVILLONS ROUQUIE" et "ROUQUIE CONSTRUCTIONS".

- Par avenant en date du 22 octobre 2008, la société GEOXIA M.I a concédé à la société GEOXIA CENTRE, anciennement dénommée ROUQUIE CONSTRUCTIONS une licence complémentaire non exclusive d'exploitation, pour la France, du nouveau logo « Rouquéé Constructions ».

- GEOXIA CENTRE exploite depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2009, en complément des marques précitées, la marque « MAISON CASTOR ».

Les parties sont convenues, en conséquence, d'actualiser le contrat de licence de marque signé le 24 mars 2006.



**CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1**

GEOXIA M.I concède par les présentes à GEOXIA CENTRE qui accepte une licence non exclusive d'exploitation, pour la France métropolitaine, des marques françaises verbale et semi-figurative « MAISON CASTOR » et la marque semi-figurative « maison castor CONSTRUISEZ FUTE » mentionnées en annexe pour les services de « construction dans le domaine de la maison individuelle » relevant des classes telles que visées à ladite annexe.

**Article 2**

Tous les frais, droits et autres taxes ou impôts inhérents aux présentes et à leur suite, ainsi que ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par GEOXIA M.I qui s'y oblige expressément.

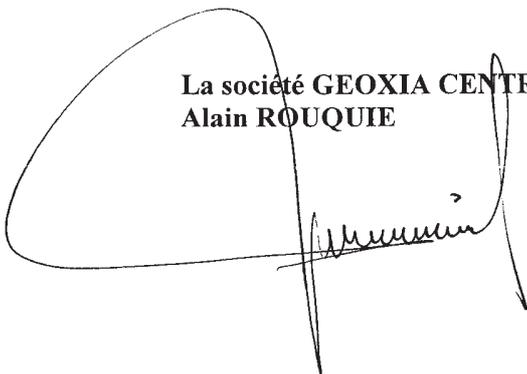
Toutes les autres dispositions du contrat du 24 mars 2006 demeurent inchangées.

Fait à Rueil-Malmaison,  
Le 12 octobre 2009

En quatre exemplaires originaux dont un pour chacune des parties et les autres à l'effet d'effectuer les formalités administratives et réglementaires.



**La société GEOXIA M.I**  
**Roland GERMAIN**



**La société GEOXIA CENTRE**  
**Alain ROUQUIE**

ANNEXE : Liste des marques concédées en licence à GEOXIA CENTRE

Marque française	N° d'enregistrement	1er dépôt	Echéance	classe
MAISON CASTOR	99 822 998	12/11/1999	12/11/2009	36, 37, 42, 45
maison castor CONSTRUISEZ FUTE	03 3 262 172	10/12/2003	10/12/2013	35, 36, 37, 42
MAISON CASTOR	09 3 661 996	03/07/2009	03/07/2019	35, 36, 37, 42

174

AR

**RECAPITULATIF D'INSCRIPTION AU  
REGISTRE NATIONAL D'UN ACTE**

**Demande d'inscription au registre national d'un acte affectant la propriété ou la jouissance  
d'un dépôt**

**Date de la demande : 02/05/2017**

**Référence INPI : TN-2017-04954**

**Lieu de dépôt : 92 - Inpi Paris**

**Accélééré : Non**

**Votre référence : INP000354/GDU/FKA**

**REGISTRE DES MARQUES**

Date d'inscription : 22/02/2018

N° Inscription : 0717344

**ADRESSE DE CORRESPONDANCE DU DESTINATAIRE**

**Dénomination sociale : IPSILON**

**Adresse :**

Le Centralis

63 Avenue du Général Leclerc

92340 BOURG-LA-REINE

France

**AUTRE PARTIE À L'ACTE**

**Cabinet ou Société : GEOXIA MAISONS INDIVIDUELLES**

**Siren : 389002767**

**Adresse :**

55/57 Avenue de Colmar

92500 RUEIL-MALMAISON

France

**DEMANDEUR**

**Dénomination sociale : GEOXIA CENTRE**

**SIREN : 304476542**

**Forme juridique : Société en nom collectif**

**Adresse :**

Route de Bordeaux

24430 MARSAC SUR L'ISLE

France

## MANDATAIRE

**Nom/Prénom :** Madame LACHAUD Audrey

**Adresse :**

Le Centralis  
63 Avenue du Général Leclerc  
92340 BOURG-LA-REINE  
France

## NATURES DE L'OPERATION

Résiliation de licence

## TITRES

**Type :** Marques

Origine	Déposé le	N°	Complément	Libellé	Enregistré
Français	12/11/1999	822998	9900	MAISON CASTOR	Oui
Français	10/12/2003	3262172	0300	MAISON CASTOR. CONSTRUISEZ	Oui
Français	03/07/2009	3661996	0900	FUTE MAISON CASTOR	Oui

## DOCUMENTS

- Inscri\_TN-2017-04954\_COP\_ACT\_1.pdf (Extrait de l'acte constatant la modification de la propriété de jouissance)

## SIGNATAIRE

**Nom :** LACHAUD Audrey

**Qualité :** CPI N°09-0656

|

Avenant de résiliation relatif  
aux marques suivantes :

- MAISON CASTOR N° 99822998
- MAISON CASTOR CONSTRUISEZ FUTE N° 3262172
- MAISON CASTOR N° 3661996

**AVENANT DE RESILIATION**  
**AU CONTRAT DE LICENCE DE MARQUE DU 24 MARS 2006**

**ENTRE LES SOUSSIGNEES:**

**La Société GEOXIA MAISONS INDIVIDUELLES, anciennement dénommée M.I.S.A.,**

Société par Actions Simplifiée au capital de 42.986.366,40 euros, dont le siège social est à RUEIL MALMAISON (92500) – 55/57 avenue de Colmar, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 389 002 767, représentée par Monsieur Olivier HERVIO, Président,

ci-après désignée « GMI »,

D'une part,

**ET**

**La Société GEOXIA CENTRE, anciennement dénommée ROUQUIE CONSTRUCTIONS,**

Société en Nom Collectif au capital de 100.000 euros, dont le siège social est à MARSAC SUR L'ISLE (24430) - Route de Bordeaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PÉRIGUEUX sous le numéro 304-476 542, représentée par Monsieur Olivier BERSIHAND, Gérant.

ci-après désignée « GEOXIA CENTRE »,

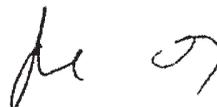
D'autre part,

ci-après désignées ensemble « Les Parties ». Les Parties appartiennent toutes deux au Groupe GEOXIA.

**IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**

Par acte sous seing privé du 24 mars 2006 (ci-après dénommé le « Contrat de Licence de Marque »), GMI a concédé à la société GEOXIA CENTRE une licence non exclusive d'exploitation, pour la France, des marques françaises suivantes :

- « **ROUQUIE CONSTRUCTIONS** », enregistrée à l'INPI sous le n° 3418862 ;
- « **PAVILLON ROUQUIE** », enregistrée à l'INPI sous le n° 3418860.



Le Contrat de Licence de Marque a été complété par un premier avenant en date du 22 octobre 2008 (ci-après dénommé « Avenant N°1 »).

L'avenant en date du 12 octobre 2009 (ci-après dénommé « Avenant N°2 ») est venu une nouvelle fois compléter le Contrat de Licence de Marque, ainsi GMI a concédé à GEOXIA CENTRE une licence non exclusive d'exploitation, pour la France, des marques françaises supplémentaires suivantes :

- « MAISON CASTOR », enregistrée à l'INPI sous le n° 99822998 ;
- « MAISON CASTOR CONSTRUISEZ FUTE », enregistrée à l'INPI sous le n° 3262172 ;
- « MAISON CASTOR », enregistrée à l'INPI sous le n° 3661996.

GEOXIA CENTRE n'exploitant plus les marques MAISON CASTOR dans toutes leurs déclinaisons ainsi que leurs logos et signes y afférents depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les parties souhaitent résilier le Contrat de Licence de Marque et ses avenants pour les marques suivantes :

- « MAISON CASTOR », enregistrée à l'INPI sous le n° 99822998 ;
- « MAISON CASTOR CONSTRUISEZ FUTE », enregistrée à l'INPI sous le n° 3262172 ;
- « MAISON CASTOR », enregistrée à l'INPI sous le n° 3661996.

Au regard de ce qui précède, les parties se sont rapprochées en vue de procéder d'un commun accord à une résiliation anticipée et partielle du Contrat de Licence de Marque et plus particulièrement de son Avenant n°2 et ce, de manière rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les marques MAISON CASTOR dans toutes leurs déclinaisons.

**CECI ETANT RAPPELE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **Article I**

Par les présentes, les parties conviennent expressément de mettre fin partiellement au Contrat de Licence de Marque conclu le 24 mars 2006 et plus particulièrement à son Avenant n°2, sans autres formalités que le présent avenant, et ce pour les marques suivantes :

- « MAISON CASTOR », enregistrée à l'INPI sous le n° 99822998 ;
- « MAISON CASTOR CONSTRUISEZ FUTE », enregistrée à l'INPI sous le n° 3262172 ;
- « MAISON CASTOR », enregistrée à l'INPI sous le n° 3661996.

Cette résiliation prendra effet de manière rétroactive à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les marques visées ci-dessus.

#### **Article II**

La présente résiliation ne donnera lieu en aucun cas au versement d'indemnités, ni de dédommagements et ce, à quelque titre et pour quel que motif que ce soit de part et d'autre.



**Article III**

Par l'effet de la présente résiliation, GEOXIA CENTRE s'engage à cesser tout usage des marques MAISON CASTOR dans toutes leurs déclinaisons, sous quelque forme et à quelque titre que ce soit et à restituer à GMI tous éventuels documents en sa possession relatifs aux produits vendus sous les marques MAISON CASTOR.

**Article IV**

Les parties se déclarent d'accord pour que le présent avenant de résiliation soit inscrit auprès du Registre national des marques de l'Institut national de la propriété industrielle.

GEOXIA CENTRE s'engage à procéder à cette formalité dans les plus brefs délais et à en supporter les frais.

**Article V**

Toute contestation portant sur l'interprétation ou l'exécution des présentes sera soumise aux tribunaux compétents de Nanterre.

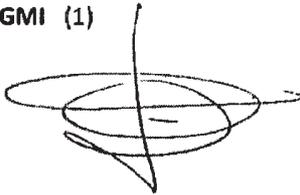
Fait à RUEIL-MALMAISON,

En 4 exemplaires,

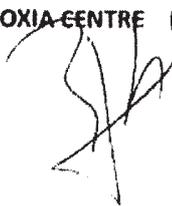
Le 2 janvier 2017

*Lu et approuvé,*

GMI (1)



GEOXIA-CENTRE (1)



(1) faire précéder la signature de la mention "Lu et Approuvé".